

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2023

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - CONTRIBUTION ANNUELLE INTERNATIONALE	19
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION	19
ANNEXE C - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	19
ANNEXE D - FINANCEMENT	20
ANNEXE E - SOLLICITATIONS / ACTIONS	20
ANNEXE F - COMMUNICATIONS	20
ANNEXE G - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS	21
ANNEXE H - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE	21
ANNEXE I - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	21

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autre point*

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 avril 2023.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc.*

APSV comptables professionnels agréés inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 12 avril 2024

---

<sup>1</sup> Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Dons des particuliers	1 503 456 \$	1 605 763 \$
Autre dons de particuliers et legs	339 228	389 810
Radiation de comptes fournisseurs	117 177	-
Revenus institutionnels	79 985	56 515
Autres produits	58 675	54 512
Événements	44 125	23 970
Apports reçus sous forme de services	41 560	285 721
Amortissement des apports afférents aux actifs incorporels	24 445	29 333
Dons en nature	21 587	3 090
Cotisations à la vie démocratique	17 969	21 584
Subvention carrière été	4 760	13 794
Ventes	<u>3 716</u>	<u>1 751</u>
	<u>2 256 683</u>	<u>2 485 843</u>
<b>CHARGES</b>		
Contribution annuelle internationale (annexe A)	50 000	195 600
Frais d'administration (annexe B)	366 013	308 983
Vie démocratique et gouvernance (annexe C)	54 682	20 815
Financement (annexe D)	703 565	571 259
Sollicitations / Actions (annexe E)	174 718	424 750
Communications (annexe F)	252 311	259 538
Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains (annexe G)	608 693	615 372
Intérêts et frais de banque (annexe H)	51 543	43 494
Amortissement des immobilisations et actifs incorporels (annexe I)	<u>132 296</u>	<u>137 641</u>
	<u>2 393 821</u>	<u>2 577 452</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>(137 138) \$</u></u>	<u><u>(91 609) \$</u></u>

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Investi en immo- bilisations et actifs incorporels	Non affectés	2023 Total	2022 Total
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
SOLDE AU DÉBUT	424 188 \$	128 080 \$	552 268 \$	643 877 \$
	1			
Insuffisance des produits sur les charges	(107 851)	(29 287)	(137 138)	(91 609)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>26 520</u>	<u>(26 520)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>342 857</u></u> \$	<u><u>72 273</u></u> \$	<u><u>415 130</u></u> \$	<u><u>552 268</u></u> \$

<sup>1</sup>Solde composé de :

Amortissement des immobilisations et actifs incorporels	(132 296)
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>24 445</u>
Total	<u><u>(107 851)</u></u>

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	146 594 \$	178 699 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	25 008	11 475
Débiteurs (note 3)	73 017	113 908
Publications et stocks divers	10 079	16 602
Frais payés d'avance	<u>7 027</u>	<u>13 126</u>
	<u>261 725</u>	<u>333 810</u>
PLACEMENTS (note 4)	290 613	290 965
IMMOBILISATIONS (note 5)	763 093	827 716
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>131 511</u>	<u>199 184</u>
	<u>1 185 217</u>	<u>1 317 865</u>
	<u>1 446 942</u> \$	<u>1 651 675</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	380 065 \$	366 695 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	100 000	100 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>28 354</u>	<u>26 520</u>
	<u>508 419</u>	<u>493 215</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	30 000
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 10)	523 393	551 747
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS (note 11)	<u>-</u>	<u>24 445</u>
	<u>523 393</u>	<u>606 192</u>
	<u>1 031 812</u>	<u>1 099 407</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	342 857	424 188
NON AFFECTÉ	<u>72 273</u>	<u>128 080</u>
	<u>415 130</u>	<u>552 268</u>
	<u>1 446 942</u> \$	<u>1 651 675</u> \$

*APPROUVÉ,*

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(137 138) \$	(91 609) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	64 624	60 827
Amortissement des actifs incorporels	67 672	76 814
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	(24 445)	(29 333)
Dons de placements	-	(3 090)
Intérêts réinvestis	<u>-</u>	<u>(14 950)</u>
	(29 287)	(1 341)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	40 891	(62 749)
Publications et stocks divers	6 523	(4 200)
Frais payés d'avance	6 099	3 077
Créditeurs	<u>13 370</u>	<u>97 848</u>
	<u>37 596</u>	<u>32 635</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des placements	<u>(13 181)</u>	<u>1 304</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	-
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(26 520)</u>	<u>(24 805)</u>
	<u>(56 520)</u>	<u>(24 805)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(32 105)	9 134
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>178 699</u>	<u>169 565</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>146 594</u></u> \$	<u><u>178 699</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 27 octobre 1977.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance. Il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir, à travers le monde, le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux reliés aux droits humains;
- maintenir, dans le monde entier, la gestion et la mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments reliés aux droits humains;
- contribuer à l'éducation sur la question des droits humains;
- préserver la vie et la santé des gens.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

#### Comptabilisation des produits

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'acquisition d'actifs incorporels sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les actifs incorporels afférentes.

##### Événements

Les produits provenant des événements spéciaux sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits (suite)

##### Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend en partie des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont normalement pas comptabilisés aux états financiers à moins que la juste valeur puisse être déterminée facilement.

##### Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur uniquement lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en dons afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

##### Autres produits

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

##### Ventes

Les ventes sont comptabilisées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

##### Cotisations

Les cotisations sont constatées aux produits au prorata de la période couverte.

#### Stocks et publications

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen.

Les publications sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Mobilier et équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	25 ans et 16 ans
Locaux	45 ans

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Site web	3 ans
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et charges à payer et des dettes.

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par activités. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées par activité. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'une activité sont portées directement au compte de l'activité.

3. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	50 329 \$	86 208 \$
Taxes à la consommation à recevoir	22 674	14 786
Intérêts à recevoir	<u>14</u>	<u>12 914</u>
	<u><u>73 017</u></u> \$	<u><u>113 908</u></u> \$

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**4. PLACEMENTS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Placement garanti lié aux marchés, participation garantie à l'indice 100 %, appréciation maximale à l'échéance de 14,5 %, échéant en août 2024, taux de rendement cumulatif au 31 décembre de 14,5 % à titre informatif	25 008 \$	25 008 \$
Placement à la Maison du Développement Durable <sup>1</sup>	277 251	252 767
Certificat de dépôt, 1,30 %, échéant en juin 2025	<u>13 362</u>	<u>24 665</u>
	315 621	302 440
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>25 008</u>	<u>11 475</u>
	<u><u>290 613</u></u> \$	<u><u>290 965</u></u> \$

<sup>1</sup>

Investissement dans la Maison du Développement Durable (MDD):

L'organisme est membre de la MDD depuis le 2 juin 2011. À titre de membre, l'organisme a prêté en 2012 un montant de 200 000 \$ dans la MDD portant intérêt au taux de 11,20 % au 31 décembre 2023 (6,45 % en 2022), encaissable annuellement. Ce placement porte également un intérêt annuel additionnel composé dont le taux est équivalent à celui de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Le placement de 200 000 \$, les intérêts composés et l'accumulation de valeur seront encaissables à l'échéance du bail, en septembre 2036. Dans le cas d'une terminaison de bail avant terme, le montant devra être remboursé par la MDD ou par le nouveau membre de la MDD.

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**5. IMMOBILISATIONS**

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations</b>				
Mobilier et équipement informatique	194 407 \$	153 018 \$	41 389 \$	80 270 \$
Améliorations locatives	<u>218 672</u>	<u>92 306</u>	<u>126 366</u>	<u>136 441</u>
	413 079	245 324	167 755	216 711
<b>Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition</b>				
Locaux	<u>705 006</u>	<u>109 668</u>	<u>595 338</u>	<u>611 005</u>
	<u>1 118 085</u> \$	<u>354 992</u> \$	<u>763 093</u> \$	<u>827 716</u> \$

**6. ACTIFS INCORPORELS**

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	164 563 \$	164 563 \$	- \$	45 712 \$
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	<u>219 605</u>	<u>88 094</u>	<u>131 511</u>	<u>153 472</u>
	<u>384 168</u> \$	<u>252 657</u> \$	<u>131 511</u> \$	<u>199 184</u> \$

**7. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 11,45% et d'une d'une limite de crédit de 25 000 \$ sur cartes de crédit, portant intérêt au taux de 11,45 %. Au 31 décembre 2023, le solde de ses cartes d'un montant de 10 330 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et la marge de crédit est inutilisée.

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**8. CRÉDITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	303 920 \$	276 173 \$
Salaires et vacances à payer	74 645	88 272
Intérêts courus sur prêt	<u>1 500</u>	<u>2 250</u>
	<u><u>380 065</u></u> \$	<u><u>366 695</u></u> \$

**9. DETTE À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt au montant en capital de 60 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursé en janvier 2024. L'organisme a bénéficié d'une remise de capital de 20 000 \$. La portion de 20 000 \$ a été comptabilisée en revenus à l'état des résultats à l'octroi du prêt en 2020.	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt d'Amnesty International Limited, intérêt selon le taux au plus élevé de 2,5 % ou au taux LIBOR majoré de 1 %, remboursable en versements annuels de 30 000 \$, échéant en 2024	<u>60 000</u>	<u>90 000</u>
	100 000	130 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>30 000</u></u> \$

**10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Contrat de location acquisition de ses locaux, taux de 6,8%, remboursable par mensualités de 5 374 \$, échéant en septembre 2036, garanti par les locaux d'un montant d'une valeur comptable nette de 595 338 \$	551 747 \$	578 267 \$

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>28 354</u>	<u>26 520</u>
	<u>523 393</u> \$	<u>551 747</u> \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	28 354 \$
2025	30 315 \$
2026	32 412 \$
2027	34 653 \$
2028	37 050 \$
Autres	388 963 \$

**11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS**

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports reçus pour l'acquisition d'actifs incorporels. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les actifs incorporels afférents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde au 31 décembre 2023</u>
Site web	<u>24 445</u> \$	<u>-</u> \$	<u>24 445</u> \$	<u>-</u> \$

**12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation échéant en septembre 2027 totalisent 19 022 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :



AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

**12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)**

2024	8 016 \$
2025	6 636 \$
2026	2 497 \$
2027	1 873 \$

**13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est lié à Amnesty International Limited du fait que les lignes directrices de sa mission sont tracées par cette dernière et qu'elle doit lui rendre compte de ses activités.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec Amnesty International Limited au cours de l'exercice :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Contribution annuelle internationale	50 000 \$	185 600 \$
Fournisseurs et charges à payer	131 243 \$	198 264 \$
Charge d'intérêts sur prêt	1 500 \$	2 250 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**14. DONS EN NATURE**

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons de placements d'une valeur de 9 180 \$ (3 090 \$ en 2022) et un produit de don en assurance de 12 407 \$ dont il est bénéficiaire. Les placements ont été vendus conformément à la politique de placement de l'organisme.

**15. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons sous forme de services d'une valeur de 41 560 \$ (276 480 \$ en 2022) pour la création et le développement stratégique d'une campagne publicitaire sur le racisme systémique et pour la production d'initiatives liées au marathon d'écriture.

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et au prêt à la Maison du Développement Durable.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition et de ses comptes fournisseurs.

## 17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE A - CONTRIBUTION ANNUELLE INTERNATIONALE</b>		
Contribution internationale	50 000 \$	185 600 \$
Contribution Ukraine	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	<u>50 000</u> \$	<u>195 600</u> \$
 <b>ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Honoraires professionnels	86 521 \$	- \$
Salaires et charges sociales	74 042	116 574
Frais de gestion - immeuble	59 455	47 565
Honoraires professionnels et ressources humaines	52 663	46 707
Frais informatiques	33 466	28 902
Assurances	15 925	25 225
Formation	10 688	10 806
Location d'équipement	9 246	3 812
Réunion d'équipe	7 795	8 604
Frais de bureau	6 677	5 541
Taxes	5 690	10 519
Téléphone et internet	<u>3 845</u>	<u>4 728</u>
	<u>366 013</u> \$	<u>308 983</u> \$
 <b>ANNEXE C - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE</b>		
Réunions régionales et internationales	43 386 \$	18 466 \$
Réunions du conseil d'administration	<u>11 296</u>	<u>2 349</u>
	<u>54 682</u> \$	<u>20 815</u> \$

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE D - FINANCEMENT</b>		
Salaires et charges sociales	347 199 \$	350 469 \$
Conversion - don mensuel	189 724	137 584
Honoraires professionnels	77 343	-
Frais informatiques	37 242	41 668
Démarches aux autres donateurs	26 872	4 892
Télécommunications et frais postaux	25 185	33 535
Opération P2P	-	2 177
Frais de bureau	<u>-</u>	<u>934</u>
	<u><u>703 565</u></u> \$	<u><u>571 259</u></u> \$
<b>ANNEXE E - SOLLICITATIONS / ACTIONS</b>		
Opération - Dialogue direct	60 260 \$	121 253 \$
Frais de banque	48 065	39 020
Publipostage	41 830	24 881
Collectes de fonds et sollicitations	23 599	235 511
Frais de représentation	964	111
Matériels promotionnels	<u>-</u>	<u>3 974</u>
	<u><u>174 718</u></u> \$	<u><u>424 750</u></u> \$
<b>ANNEXE F - COMMUNICATIONS</b>		
Salaires et charges sociales	187 107 \$	189 867 \$
Publicité et promotion	41 560	40 558
Outils de communication	17 535	20 528
Frais de poste	6 109	2 279
Abonnements et cotisations	-	2 614
Télécommunications	<u>-</u>	<u>3 692</u>
	<u><u>252 311</u></u> \$	<u><u>259 538</u></u> \$

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE G - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS</b>		
Salaires et charges sociales	392 225 \$	423 154 \$
Activités	146 932	192 218
Frais de campagnes	68 692	-
Honoraires professionnels	<u>844</u>	<u>-</u>
	<u><u>608 693</u></u> \$	<u><u>615 372</u></u> \$
<b>ANNEXE H - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE</b>		
Intérêts sur contrat de location-acquisition	42 800 \$	39 687 \$
Frais de banque	7 243	1 557
Intérêts sur prêts à long terme	<u>1 500</u>	<u>2 250</u>
	<u><u>51 543</u></u> \$	<u><u>43 494</u></u> \$
<b>ANNEXE I - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS</b>		
Actifs incorporels	67 672 \$	76 814 \$
Immobilisations	<u>64 624</u>	<u>60 827</u>
	<u><u>132 296</u></u> \$	<u><u>137 641</u></u> \$